

N°584

du 12
MARS
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.5 FOOTBALL

**Le tirage au sort
de la CAN 2015
reporté au début
de l'année 2014**

**Hayatou réélu à la
tête de la CAF pour
un 7e mandat**

P.3 **Entre deux enquêtes de bien-être en 2006 et 2011**

L'alimentation toujours en tête des dépenses des ménages togolais

P.6 Littérature

**Un buste à la
gloire de Senghor
à Lomé**



Etalage de produits alimentaires

P.7 Eglises Charismatiques
et vie spirituelle

**Les prêcheurs
omniprésents
soulagent ou agacent**

P.3 **Commande publique de fourniture d'engrais vivriers,
campagne agricole 2013-2014**

**Le Comité de règlement
des différends demande la
suspension de l'attribution**

P.4 **Confusion identitaire entre OBUTS et UNIR ?**

**Agbeyomé Kodjo
saisit le ministre
Gilbert Bawara**

J'ENVOIE DES SMS GRATUITS AVEC GMAIL

moovGmail SMS

Envoie des SMS gratuits à tes contacts Moov.

no limit

Service Client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat

PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Commande publique de fourniture d'engrais vivriers, campagne agricole 2013-2014

Le Comité de règlement des différends demande la suspension de l'attribution

Sylvestre D.

L'un des principes cardinaux des marchés publics reste l'égalité de traitement des candidats. Le ministère de l'Agriculture – l'autorité contractante en l'espèce – ne l'a pas entièrement appliqué. Ce qui n'est pas du goût du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics, dans une décision rendue le 7 mars 2013. Les résultats provisoires de l'appel d'offres ouvert dudit ministère relatif à la fourniture d'engrais vivriers, campagne 2013-2014 (lot n°2), sont simplement annulés et l'attribution doit être reprise, en prenant en compte la quantité de 12.000 tonnes d'engrais pour tous les soumissionnaires. Car les arguments avancés sont trop légers.

Un appel d'offres est lancé le 13 décembre 2012 pour la fourniture de 23.000 tonnes d'engrais NPK 15 15 15 complexe (lot n°1) et de 12.000 tonnes d'urée 46%N (lot n°2). Sept soumissionnaires se sont signalés. Et la Commission de passation des marchés publics du ministère de l'Agriculture a déclaré attributaires provisoires les sociétés Elisée Cotrane S.A.U. Négoce pour un montant de 6,325 milliards de francs Cfa et Goodness Commodities pour un montant de 3,204 milliards de francs Cfa. La Direction nationale du contrôle des marchés publics donne un avis de non-objection le 11 février. Le 14 février, le Groupe DEC S.A. adresse au ministère un recours gracieux en contestation des résultats provisoires ; lequel recours est rejeté le 20 février comme non fondé. Non satisfait, le requérant défère la décision devant le Comité de règlement des différends. Le 1^{er} mars 2013, le recours en contestation du Groupe DEC S.A. est reçu et il est ordonné la suspension de l'attribution.

Pour soutenir son recours, le Groupe DEC dit que le montant de son offre sur chacun des deux lots à l'ouverture des plis a, sous prétexte de « correction et ajustement », fait l'objet d'une augmentation de 83,695 millions de francs Cfa sur le lot n°2 ; que la manipulation des offres des autres soumissionnaires à la hausse et à la baisse, au titre de la « correction et ajustement », sans précision des éléments corrigés et ajustés, a eu pour effet de modifier complètement la configuration des offres à l'ouverture et, par conséquent, le classement des montants des offres. L'autorité contractante ayant refusé de lui fournir le fondement des ajustements et corrections. Il poursuit que les éléments « ajustés et corrigés » n'ont pas été indiqués alors même que cette correction a eu pour effet de favoriser certains soumissionnaires, notamment Elisée Cotrane en la faisant passer de la 5^{ème} place dans l'ordre des offres conformes pour l'essentiel les moins disantes à l'ouverture des plis du lot n°1 à la 1^{ère} place après correction, et la



Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture

société Goodness Commodities de la 3^{ème} place à l'ouverture des plis du lot n°2 à la 1^{ère} place ; que l'ajustement et la correction du montant des offres sur les deux lots ont été faits sans base légale, de manière autoritaire et unilatérale. Il conteste la décision d'attribution des lots n°1 et 2 du fait de la violation caractérisée de la réglementation relative aux marchés publics, du fait que les vraies corrections arithmétiques n'ont pas été prises en compte. Les principes fondamentaux de transparence et d'égalité qui doivent caractériser la commande publique sont ainsi remis en cause.

L'autorité contractante n'a pas reconnu l'évidence de la modification des montants des offres et déclare l'offre du Groupe DEC conforme pour l'essentiel mais non moins disante. Elle soutient qu'à la suite des recours gracieux des sociétés Groupe DEC, Elisée Cotrane, Olam International Limited, elle a procédé à certaines vérifications qui ont révélé des erreurs dans l'offre financière du Groupe DEC ; que le Groupe DEC a pris la quantité de 13.000 tonnes d'urée au lieu de 12.000 tonnes prévues dans le dossier d'appel d'offres ; que compte tenu de la légèreté du Groupe DEC dans son chiffrage, elle n'a aucune certitude qu'elle ait une capacité requise pour lui livrer l'engrais de qualité et dans le délai requis ; que vu les nombreuses peines que les paysans ont endurées dans l'acquisition de l'engrais en 2012 et eu égard au démarrage des pluies sur toute l'étendue du territoire, ce serait grave de lui attribuer ce marché. Le ministère de l'Agriculture maintient que la société Elisée Cotrane a mis un prix augmenté des frais de manutention et de transport aux magasins de la CAGIA, elle qui a aussi utilisé une quantité de 13.000 tonnes au lieu de 12.000 tonnes prévues. Après la correction, son offre devient moins disante ; elle prend le lot n°1. Et ce n'est que compte tenu de la clause qui stipule qu'aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot que le 2^{ème} lot ne peut lui être attribué. Tant mieux ! Olam International étant éliminée pour n'avoir pas présenté une attestation bancaire, la société Goodness Commodities est choisie pour fournir l'urée dans les délais aux fins d'éviter les conséquences

d'une livraison tardive.

Du coup, c'est la régularité des « corrections et ajustements », opérés par le ministère de l'Agriculture sur les offres financières des soumissionnaires, qui divise. Le Groupe DEC s'est engagé à fournir les quantités d'engrais aux prix de 6.681.546.000 francs Cfa (lot n°1) et de 3.344.340.000 francs Cfa (lot n°2). Dans une lettre, le ministère a reconnu que le surplus de 1.000 tonnes d'engrais sur la quantité proposée par le requérant a échappé à la sous-commission d'évaluation ; en défalquant ce surplus, son offre financière devrait être de 3.164.345.532 francs Cfa au lieu de 3.428.040.993 francs Cfa.

« Considérant qu'au lieu de tenir compte de cette erreur pour savoir si elle a une incidence sur les résultats de l'attribution provisoire effectuée, l'autorité contractante a prétendu que « compte tenu de la légèreté de la société Groupe DEC dans son chiffrage, nous n'avons aucune certitude qu'elle ait la capacité requise de nous livrer l'engrais de qualité et dans le délai requis » ; que la personne responsable des marchés publics a mentionné que s'agissant de l'offre de la société Elisée Cotrane, elle a indiqué 13.000 tonnes d'engrais Urée au lieu de 12.000 tonnes ; que l'erreur de calcul et de la quantité d'engrais a été corrigée ; qu'en dépit de cette erreur de calcul, la société Elisée Cotrane a été désignée attributaire du lot n°1 sans que cela n'ait entraîné un doute sur sa capacité à livrer les engrais ; de même des erreurs de calcul ont été décelées dans l'offre de Goodness Commodities sans que cela ait préjudicié à sa désignation comme attributaire du lot n°2 ; que seule une comparaison entre les caractéristiques des engrais proposés peut permettre de se prononcer sur leur qualité ; que tout autre critère serait considéré indéniablement comme un élément extérieur aux clauses préalablement définies dans le dossier d'appel d'offres et fausserait l'évaluation des offres ; dans son offre, le Groupe DEC a offert de livrer les engrais dans un délai de 45 jours, ce qui correspond au délai plus tôt prévu par le dossier d'appel d'offres ; que rien ne justifie le doute qui pourrait animer l'autorité

contractante sur un éventuel non-respect du délai de livraison par le requérant ; que cet argument est dépourvu de tout fondement objectif ; dès lors que les corrections des offres sont admises par le dossier d'appel d'offres dont il s'agit, elles doivent être appliquées à toutes les offres qui comporteraient des erreurs ; qu'en refusant de l'appliquer à certaines offres, l'autorité contractante a rompu l'un des principes cardinaux des marchés publics à savoir l'égalité de traitement des candidats ; qu'ainsi, c'est à tort que l'autorité contractante se refuse de tirer les conséquences des erreurs corrigées », écrit le Comité de règlement des différends.

Surtout, les responsables de la passation des marchés dans les ministères et institutions de la République ont encore du chemin à faire pour éviter pareille situation, sources de conflits inutiles. Heureusement, les instances de recours s'exercent à tirer les oreilles de quelques-uns.

VERBATIM Par Eric J.

L'heure des consignes

Il a fallu seulement trois petits jours à l'annonce du chronogramme du recensement électoral par la Ceni pour voir la bousculade des états-majors des partis politiques d'opposition.

Généralement, les partis politiques d'opposition ou les partis coalisés de l'opposition ont un temps de réaction très long sur des sujets d'ordre national. C'est ainsi que, malgré les efforts des journalistes de publier des informations capitales pour leur permettre de donner leurs points de vue, l'opposition togolaise n'a de réaction que dalle. A maintes reprises, notre canard a rendu publics des textes devant passer à l'hémicycle pour être votés. Malheureusement, ce n'est que la veille ou le jour du vote, voir même le lendemain du vote que l'opposition se réveille pour exprimer sa désapprobation de la loi votée.

Le mercredi 6 mars dernier, la Commission électorale nationale indépendante, Ceni, a dévoilé les dates de démarrage et de fin du recensement électoral pour le compte des élections législatives prochaines. Au même moment, le gouvernement, en conseil des ministres approuvait ces dates qui sont le 15 mars 2013 pour le démarrage et le 14 avril pour la fin de l'opération.

La précision ici est qu'il ne s'agit pas d'une révision électorale, mais plutôt d'un nouveau recensement pour changer le fichier électoral. La présidente de la Ceni a expliqué que cette opération est une décision politique. « Nous pouvons dire que ce nouveau recensement est une décision politique, qui demande aux Togolais en âge de voter, d'aller se faire recenser et d'avoir une nouvelle carte d'électeur. » a dit Mme Dola Aguigah. Cela sous-entend que c'est cette nouvelle carte qui sera également valable pour les autres élections à venir.

Contrairement à leurs habitudes, les partis coalisés ont demandé à la rue d'aller se faire recenser. C'est Jean-Pierre Fabre, le leader de l'Anc qui a lancé l'appel en premier. « Allez-y vous inscrire sur les listes électorales » a-t-il lancé à ses partisans au cours de la marche suivie de meeting à la plage. Ensuite ce fut le tour de la coalition Arc-en-ciel, en meeting à Vogan, d'appeler ses partisans à se faire recenser. Par la suite, c'est de façon officieuse que d'autres partis proches de l'opposition demandent à leurs partisans de suivre les consignes de recensement.

L'heure des consignes a donc sonné pour les partis politiques. Visiblement, elles sont favorables pour le recensement électoral... En attendant le scrutin...

Entre deux enquêtes de bien-être en 2006 et 2011

L'alimentation toujours en tête des dépenses des ménages togolais

Selon la dernière enquête QUIBB (2011), l'agrégat sur lequel porte l'analyse de la pauvreté est la dépense par équivalent adulte obtenue en divisant la dépense totale par une mesure d'équivalence adulte. La variation du coût de la vie selon le milieu et la région de résidence est prise en compte par le calcul de seuils de pauvreté différenciés. L'agrégat de dépenses des ménages prend en compte toutes les dépenses dites « courantes ». Les dépenses en capital (l'achat d'une maison ou d'une terre agricole) et les achats de biens durables (TV, automobile, etc.) ne sont pas comptabilisés dans ladite mesure du bien-être. Par contre, une valeur d'usage de tous les biens durables a été calculée et incorporée dans la mesure de bien-être. Cette valeur d'usage est basée sur la valeur actuelle des différents biens durables ainsi que sur un taux

d'amortissement spécifique à chaque type de biens. Concernant la consommation alimentaire, les dépenses en espèces ont été naturellement prises en compte, mais aussi l'autoconsommation alimentaire des ménages agricoles. La valeur de cette autoconsommation a été évaluée par les ménages eux-mêmes.

Similairement, les dépenses de loyer ont été prises en compte, mais aussi une valeur imputée pour les ménages propriétaires de leur propre logement ou maison.

Une fois les différents postes de dépenses annualisées, une investigation des valeurs aberrantes a permis de les réestimer par leur valeur médiane (variable par variable, milieu par milieu). Une infime proportion des dépenses (moins de 0,5%) ont été réestimées. Un soin particulier a été apporté au calcul de ces agrégats afin de

s'assurer que ceux-ci soient les plus comparables possibles entre les enquêtes de 2006 et 2011. Pour ce faire, un léger changement a été effectué à la méthode de calcul de l'agrégat de 2006 par rapport à celui utilisé lors de l'élaboration du profil de pauvreté de 2011.

Les différentes dépenses ont été regroupées en 12 grands postes. Le tableau montre, pour 2006 et 2011, la proportion des dépenses pour chacun de ces grands postes. Malgré une faible baisse de leur importance entre 2006 et 2011, les dépenses alimentaires (en espèces et imputées) demeurent très importantes à plus de 40% des dépenses totales. Le deuxième rang est occupé par les dépenses de loyers (en espèces et imputées), eau et électricité. Il convient de noter une importante augmentation des dépenses en communication et en transport.

Décomposition des dépenses des ménages par catégorie, 2006 et 2011

Biens (par catégorie)	2006	2011
Alimentation	44.1	40.8
Alcool & Tabac	2.2	1.7
Habillement et Chaussure	4.8	5.4
Logement, Eau & Electricité	12.9	11.2
Articles et entretien du foyer	4.4	4.3
Santé	3.3	3.9
Transport	5.3	7.1
Communication	2.2	3.9
Loisir & Culture	1.0	1.0
Education	3.7	4.9
Hôtel & Restaurant	7.5	6.5
Biens & Services divers	8.7	9.4
Dépenses Totales	100.0	100.0

Le commerce de marchandises au cours des dix dernières années

Quatre pays dont le Togo boostent les échanges intra-communautaires

Jean Afolabi

Les échanges intra-communautaires de biens sont dominés par les produits pétroliers et le ciment exportés ou réexportés principalement par la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Bénin. Les transactions sur les produits pétroliers et le ciment ont représenté respectivement 39,9% et 9,0% entre 2007 et 2010, vient de rapporter la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) dans une Analyse sur l'évolution du commerce extérieur de biens et services dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) au cours des dix dernières années. Le poids du commerce intra-régional dans l'Union ressort, toutefois, supérieur à celui des échanges intra-communautaires enregistrés en Afrique. En moyenne, au cours de la dernière décennie, le commerce entre les pays africains représentait environ 11%, contre 40% pour les pays de l'Amérique du Nord et 63% pour les pays de l'Europe occidentale.

Les échanges de biens entre les pays membres de l'Uemoa sont évalués sur la base des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données sur les échanges intra-Uemoa, qui se réunit annuellement au siège de la Banque centrale depuis 2007. Les dernières données réconciliées portent sur l'année 2010. L'examen



Un camion transportant du Ciment

du profil de ces échanges sur la période 2000-2010 révèle qu'ils sont ressortis en constante progression, à l'exception d'un léger repli observé en 2009, imputable à l'effondrement des cours des produits pétroliers, qui représentent en moyenne 40% des produits échangés au niveau intra-régional.

Les ventes intra-Uemoa sont, en effet, passées de 780,7 milliards de francs Cfa en 2000 à 1.594,3 milliards en 2010, soit une progression moyenne annuelle de 7,4%. Comparée à celle des échanges hors-Uemoa, la croissance du commerce intra-communautaire a été moins soutenue sur la période 2000-2010. L'écart s'est creusé notamment dans la deuxième moitié de la décennie 2000, en raison principalement de l'envolée des cours des produits qui ne font pas l'objet d'échanges intra-communautaires dans la

configuration actuelle des appareils productifs des pays de l'Union (pétrole brut, or, uranium), indique la Banque centrale. Cela s'est traduit par une baisse continue de la part des ventes intra-communautaires dans les exportations totales, ressortie à 15,7% en 2010, après avoir atteint un pic à 18,8% en 2007.

L'analyse de la structure par pays membre du commerce intra-communautaire indique une balance structurellement excédentaire en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Togo et au Bénin, qui représentent près de 90% de l'offre. En revanche, elle est déficitaire dans les pays enclavés à savoir le Burkina, le Mali et le Niger. Un déficit est également enregistré en Guinée-Bissau, en raison de ses approvisionnements en biens de première nécessité en provenance du Sénégal (2,3%) et de la Côte d'Ivoire (0,3%).

Niveau des prix sur le marché de Lomé

Hausse inattendue de l'indice des Communications en janvier

En marge des 5 francs Cfa piqués quelques semaines aux abonnés de téléphonie mobile - dans la nouvelle rubrique "Aide aux Eperviers à la CAN 2013 en Afrique du Sud" -, l'on pouvait croire à tout sauf à un bond de l'indice "Communications". Depuis juin de l'année dernier, cet indice a manifesté une stabilité quasi parfaite à 96 points, avec une variante entre 8 et 9. En novembre, il pointait encore à 96,8. Puis, subitement, les Communications se sont envolées à l'indice 103,5 en janvier, d'après les chiffres statistiques officiels. Soit un bond de 6,9 points, indique la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. En glissement annuel, il représente un écart de 2,5 points par rapport à janvier 2012. Sans explications officielles. Alors qu'avec la concurrence, et la politique des prix pratiquée par les opérateurs, l'on s'attendait à ce que le coup des communications chute davantage.

"Articles d'habillement et chaussures" a opté pour la même envolée, à l'indice 104,1 en janvier, avec un écart de 1,5 point par rapport à 102,6 d'il y a un an. Et pourtant, depuis plusieurs mois, cet indice trônait à 102 avec des

variantes entre 3 et 8. En novembre, il était à 102,5. Idem pour "Biens et services divers" dont l'indice s'est pointé à 116,0 points en janvier. Avec un écart de 3,1 points par rapport à janvier. Plus encore, à la même période de l'année dernière, il n'était qu'à 109,3. Depuis juin dernier, cet indice tournait autour de 111,5 et 111,8. Ils se sont tous comportés comme "Restaurants et hôtels" qui a fait un bond de plus de 5,0 points pour se retrouver à 120,4 en janvier. La direction de la Statistique a mis cet écart épique sur le dos de "Plat de hokoumé + sauce poisson" (16,1%), "Piment rouge frais" (51,1%), "Riz + sauce poisson"

(14,2%), "Doèvi fumé (Anchois)" (16,1%), "Plat de fufu + sauce viande" (12,2%) et "Adémè" (22,4%).

En revanche, l'indice "Transports" vient de perdre 3,0 points, en passant à 117,9. Visiblement, ce n'est que justice rendue. D'autant que cet indice a affiché 118 et de légères variantes de juin à septembre 2012. Il grimpe le mois d'après à 120,7 et même à 120,9 en novembre. S'il revient à 117,9 en janvier... Rien à voir avec le prix du carburant. Même démarche pour "Loisirs et culture", qui perd près de 2,0 points. Il tombe à 100,2 en janvier, après avoir trôné pendant un moment à 102.



Confusion identitaire entre OBUTS et UNIR ?

Agbeyomé Kodjo saisit le ministre Gilbert Bawara



Messan Agbeyomé Kodjo, Pdt OBUTS

Après l'Union pour la République (UPR), c'est l'Organisation pour bâtir un Togo uni et solidaire (OBUTS) qui demande, à UNIR de renoncer à l'utilisation de la couleur Bleue Ciel, dans une lettre adressée le 11 mars 2013, au ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Selon le parti de Kodjo Agbeyomé, la couleur bleue ciel choisie par UNIR est, mentionne-t-il, « celle actée et formellement retenue par OBUTS ».

« Dans le souci de prévenir et d'éviter auprès des électrices et électeurs, toutes confusions préjudiciables à la transparence électorale, le Bureau Politique de OBUTS vous prie monsieur le ministre, de bien vouloir instruire les dirigeants de cette nouvelle formation politique à procéder au choix d'une autre couleur » écrit Kodjo Agbeyomé à Gilbert Bawara. Voici l'intégralité de la lettre.

Monsieur le Ministre de
l'Administration Territoriale et
des collectivités locales

Lomé, 11 mars 2013

Objet : Risque de confusion identitaire

Monsieur le Ministre,

La présente a pour objet d'attirer utilement, votre haute attention sur un sujet de vive préoccupation pour notre formation politique s'agissant des signes identitaires distinctifs des formations politiques qui concourront aux prochaines consultations électorales nationales.

Factuellement, il est administrativement établi que la formation politique OBUTS a été légalement constituée le 02 août 2008, et ses statuts constitutifs modifiés au Congrès Extraordinaire du 15 Janvier 2011, ont été déposés auprès de votre administration ministérielle, compétente pour en connaître.

Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts de la formation politique OBUTS, légalement constituée et en activité au Togo, la couleur Bleue est celle actée et formellement retenue par OBUTS.

Dès lors, il apparaît que c'est vraisemblablement par mépris que la formation politique UNIR constituée le 14 avril 2012 a cru pouvoir retenir la même couleur comme signe identitaire distinctif de [son] parti.

Dans le souci de prévenir et d'éviter auprès des électrices et électeurs, toutes confusions préjudiciables à la transparence électorale, le Bureau Politique de OBUTS vous prie monsieur le ministre, de bien vouloir instruire les dirigeants de cette nouvelle formation politique à procéder au choix d'une autre couleur.

Dans l'attente et comptant sur vos promptes diligences, je vous prie de croire, monsieur le ministre, à l'assurance de mon respect républicain.

Agbeyomé KODJO
Le Président National

Besoins de liquidités bancaires dans l'UMOA

Près de 130,000 milliards Cfa injectés dans le circuit togolais

En deux temps, dans le cadre des ses adjudications hebdomadaires et à 28 jours, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 5 mars 2013, respectivement à deux injections de liquidités dans le circuit bancaire togolais, la première d'un montant de 63,600 milliards de francs Cfa et la seconde de 65,409 milliards, soit un total de 129,009 milliards de francs.

L'opération d'adjudications hebdomadaires de la Banque centrale porte sur un total de 545,085 milliards pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Cette opération est arrivée à échéance le 11 mars 2013, avec un taux marginal et un taux moyen pondéré

ressortis respectivement à 3,0000% et 3,0899%. L'opération a enregistré la participation de 36 établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine. Outre le Togo, les établissements de crédit du Burkina Faso s'adjugent 168,000 milliards, suivis de ceux du Bénin et de la Côte d'Ivoire, avec respectivement 129,586 milliards et 65,516 milliards. Les établissements du Mali, du Sénégal, du Niger et de la Guinée-Bissau ont touché respectivement 62,500 milliards, 30,996 milliards, 18,800 milliards et 9,087 milliards de francs.

L'institut d'émission a également procédé, valeur 5 mars 2013, à une injection de liquidités à 28 jours d'un montant total de 448,484

milliards de francs, dont 65,409 milliards pour le Togo. L'échéance de cette adjudication est, elle, fixée au 1er avril prochain. Vingt-huit établissements bancaires de six Etats de l'Union ont participé à cette adjudication mensuelle. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont établis respectivement à 3,0000% et 3,0991%.

Les établissements de crédit du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal s'adjugent respectivement 199,000 milliards, 83,500 milliards et 89,775 milliards de francs. Ceux du Mali et du Niger s'adjugent 34,800 milliards et 9,000 milliards de francs. Les établissements bancaires de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau n'ont pas participé à l'adjudication.

FOOTBALL/ CAN 2015

Le tirage au sort reporté au début de l'année 2014

Le tirage au sort des éliminatoires de la CAN Orange 2015 se déroulera finalement au mois de janvier ou au début du mois de février 2014 en Afrique du Sud, en marge du 3ème Championnat d'Afrique des Nations. C'est ce qu'a décidé la CAF vendredi en marge de son assemblée générale à Marrakech au Maroc.

Normalement prévu pour le 10 mars 2013, la CAF a dû reporter le tirage afin de permettre aux dix équipes du tour préliminaire de s'affronter par deux en aller et retour. Les 5 équipes qualifiées rejoindront 43 autres déjà qualifiées pour former douze groupes de 4 équipes. Le vainqueur de chaque groupe sera qualifié pour le tournoi final au Maroc, ainsi que les trois meilleurs deuxièmes.

Pour le tour préliminaire, la CAF prendra en compte le classement FIFA. Pour la phase de groupes, c'est le classement CAF qui servira de référence. Enfin la CAF poursuit sa tournée d'inspection des stades en Afrique afin de dénombrer ceux qui ne sont pas aux normes et qui ne peuvent pas accueillir, en l'état actuel, soit des matches de compétitions interclubs, soit des matches entre équipes nationales.

Pour les stades défectueux, la CAF va adresser à chaque association nationale concernée les conditions auxquelles le stade pourra répon-



dre aux dites normes.

Parmi les sujets évoqués, l'organisation de la prochaine Assemblée Générale de la CAF en 2014. Elle se tiendra à Rio de Janeiro en marge du Congrès de la FIFA. Quant à la suivante, qui sera une AG électorale, elle aura lieu, en 2015 dans un lieu qui reste à déterminer.

Deux décisions importantes ont été prises concernant l'imminente CAN U20. A la demande de l'Algérie, pays-hôte, il a été décidé que les demi-finales auraient lieu le même jour, à la même heure (17h00) dans les deux stades d'Oran et d'Aïn Temouchent.

Pour la CAN U17, au mois d'avril

au Maroc, il a pareillement été décidé de déplacer la première demi-finale au 23 avril et la deuxième demi-finale au 24 avril. Initialement prévue à Casablanca, la finale et le match de classement pour la troisième place auront lieu le 27 mars à Marrakech.

CAMEROUN/

Martin Ndtoungou : "le match contre le Togo va déterminer notre avenir"

L'entraîneur adjoint des Lions Indomptables revient dans camfoot.com sur l'enjeu de la rencontre du 23 mars prochain contre le Togo, décrit les critères de convocation et explique la forte absence des joueurs locaux parmi les convoqués.



Sur quels critères l'encadrement technique des Lions s'est-il appuyé pour convoqués les 24 joueurs appelés à prendre part au de Mbakomo, le 18 mars prochain ?

Vous savez comme tout le monde que le Cameroun prépare un match décisif contre le Togo. Ce match va

déterminer notre avenir. C'est un match capital pour le Cameroun. Nous avons choisi de convoquer les joueurs qui sont capables de tenir durant ce match. Parce que ce sera un match d'un très haut niveau psychologique. On aura besoin des joueurs qui ont fait de grandes compétitions ; des joueurs qui ont vécu

des moments difficiles dans ces compétitions ; des joueurs qui peuvent braver cette tension. Et donc, dans le choix des joueurs, nous avons d'abord pensé aux professionnels qui sont habitués à ce genre de confrontation en s'appuyant beaucoup plus sur les aspects compétitif et expérimental des joueurs.

Seuls deux joueurs locaux ont été convoqués, pourtant on se rappelle qu'en Tanzanie, ce sont eux qui ont constitué l'ossature de cette équipe. Pourquoi les avoir écartés aussi brusquement ?

Vous savez, le championnat vient de reprendre, et nous avons retenu un effectif de joueurs locaux au terme du stage de décembre dernier. Je puis vous rassurer qu'on les suit. Nous continuons d'ailleurs à le faire pour voir ceux qui peuvent être retenus dans une liste beaucoup plus large. Personne n'a

été écarté, c'est juste que pour cette rencontre, les critères sont un peu plus durs au regard de la pression que va causer cette rencontre. Mais, nous les préparons déjà pour les échéances qui approchent, notamment le Championnat d'Afrique des nations.

Quelles sont les informations que vous détenez véritablement concernant le Togo ?

Nous avons suivi tous les matches du Togo en Afrique du Sud, et actuellement nous détenons quatre cassettes comportant les matches du premier tour, en plus de leur quart de finale. Nous sommes entrain d'exploiter toutes ces vidéos ; avec les techniciens, nous allons analyser toutes les phases de leurs quatre matches. Je ne peux véritablement pas vous en dire plus pour le moment. Nous travaillons dans le sens de détecter tous leurs points forts et tous leurs points faibles.

Cameroun-Togo : Choupo-Moting, Bassong et Mbia de retour

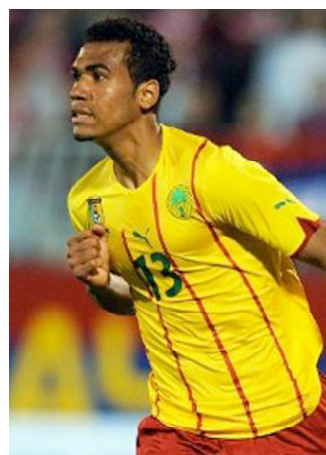
Le sélectionneur des Lions Indomptables, Jean Paul Akono a rendu publique la liste des 24 joueurs devant prendre part au stage préparatoire pour le match du 23 mars prochain contre le Togo, comptant pour la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014.

Parmi les convoqués, trois habitués marquent leur retour dans la tanière. Il s'agit d'Eric-Maxime Choupo-Moting, Sébastien Bassong et Stéphane Mbia. Cela faisait longtemps qu'ils n'avaient plus défendu

les couleurs nationales sur un terrain de football. **Liste des 24**

Charles Itandje (Atromitos, Grèce), Feudjou Loïc (Coton sport, Cameroun), Nyom Allan Roméo (Grenade, Espagne), Angbwa Benoît (Fk Rostov, Russie), Assou Ekotto Benoît (Tottenham, Angleterre), Bédimo Henri (Montpellier, France), Nkoulou Nicolas (Marseille, France), Kana-Biyik Jean Armel (Rennes, France), Aminou Bouba (Cotonsport, Cameroun), Matip Joël (Schalke 04, Allemagne), Song Alexandre (Fc Barcelone, Espagne), Ndi Assembe

(Nancy, France), Wome Nlend Pierre (Canon, Cameroun), Dani Nounkeu (Galatasaray, Turquie), Olinga Essono Fabrice (Malaga, Espagne), Emana Achille (Al Hilal Dubaï, E.A.U.), Aurelien Chedjou (Lille, France), Makoun Jean II (Rennes, France), Eto'o Fils Samuel (Anzhi Makachkala, Russie), Stéphane Mbia (QPR, Angleterre), Choupo-Moting (Mayence, Allemagne), Sébastien Bassong (Norwich, Angleterre), Yannick Ndjeng (Fc Sion, Suisse), Leonard Kweuke (Sparta Prague, Rep. Tchèque).



TOGO/

Judo- la fédération redéfinit les critères de reconnaissance des clubs

Au cours de cette conférence de presse tenue jeudi, le président de la FTJ a révélé qu'outre ces deux nouvelles missions que la fédération s'est assignées, le programme comporte également des séances de formation des acteurs, l'organisation de compétitions nationales, la participation du Togo à des tournois internationaux.

M. Deladem Akpaki a indiqué que la saison sportive a commencé le 18 janvier dernier à Marrakech au Maroc avec la formation d'un arbitre et de l'entraîneur national sur l'arbitrage et le coaching tandis que les judokas débutent la saison samedi, en participant au Ghana à la « Coupe de l'ambassade du Japon ».

Sur le plan national, la fédération va reprendre en juillet, le projet « Judo des vacances » et organiser les premiers championnats minimes et benjamins.

Le championnat d'Afrique Senior en avril au Mozambique, les championnats du monde cadet de Miami (USA) et senior de Sao Paulo (Brésil) en août, le championnat du monde junior de Slovénie et le championnat d'Afrique cadet et junior en octobre sont les compétitions internationales auxquelles prendront part les Togolais dont l'objectif est de cumuler des points en vue de figurer parmi les 22 meilleurs Africains admis aux Jeux Olympiques.

S'agissant des nouvelles modalités de reconnaissance des clubs, le président de la FTJ a affirmé qu'elles faciliteront la répartition de matériel et clarifieront la représentativité des associations affiliées.

MAROC/

Hayatou réélu à la tête de la CAF pour un 7e mandat

Le Camerounais Issa Hayatou a été réélu à l'unanimité dimanche à Marrakech, au Maroc, en tant que président de la Confédération africaine de football (CAF) pour la période 2013-2017, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) de cette instance.

Hayatou, 66 ans, seul candidat à sa propre succession, vient de décrocher un septième mandat consécutif depuis sa première élection en 1988 à Casablanca aux commandes de cette instance footballistique africaine.

Les travaux de cette Assemblée générale ordinaire ont été marqués par l'annonce de la création de la Fondation Issa Hayatou pour les anciens champions africains, qui aura pour mission d'apporter un appui financier, social et médical aux champions africains et à leurs familles, notamment ceux qui ont largement contribué au développement du football dans le continent, selon la même source.

Ladite fondation aura également à mettre en place un système de prévoyance et de couverture médicale complète, à promouvoir l'assistance et l'entraide au profit des sportifs et à promouvoir le football chez les jeunes en Afrique.

FRANCE/

Nicollin a mis un terme à la rumeur Diego Maradona

Dans les colonnes de L'Équipe, le président de Montpellier Louis Nicollin a mis un terme à la rumeur Diego Maradona.

Une semaine. La Maradonamania aura duré une semaine. Pendant sept jours, on s'est demandé si el Pibe de Oro deviendrait le prochain entraîneur de Montpellier. Au final, il n'en sera rien, comme l'a expliqué le président du MHSC Louis Nicollin dans les colonnes de L'Équipe. « Non. Il ne viendra pas. Vous voulez que je vous dise ? J'en ai plein le c... C'est impossible de discuter avec un manager. Il en a sept, et maintenant un huitième, depuis hier matin. C'est invivable ! Même le président de Sion t'appelle pour dire : "C'est moi qui vais prendre Maradona." Si j'avais voulu Cruyff, j'aurais vu un vrai imprésario. Là, avec Maradona, c'est un bordel sans nom. Je veux bien... mais j'ai déjà pris des joueurs argentins et je ne me suis jamais retrouvé à devoir discuter avec quarante imprésarios. Ça ne me plaît pas. J'arrête tout », a-t-il lancé avant de poursuivre.

« Je suis vacciné, pas de Maradona – car je possède une collection de maillots très intéressante de lui –, mais vacciné de cette histoire. Elle m'a fait mal à la tête. Si j'avais su, je ne me serais pas lancé là-dedans », a-t-il indiqué, avouant qu'il y croyait vraiment. « Oui. C'est sûr, ça aurait été génial. (Il marque une pause.) Ça aurait fait chouette de voir Maradona effectuer des jongles à la Mosson, non ? Mais de là à ce que ce soit une affaire comme entraîneur... Et puis je pense que ça n'aurait pas été possible car il est un peu gourmand », a-t-il confié. D'ailleurs, il cherche toujours qui succèdera à René Girard, qui partira en fin de saison, à l'issue de son contrat.

REPERES

Promouvoir et faire croître l'emploi

Du 5 au 6 mars dernier à Lomé, des acteurs du développement se sont réunis pour examiner et valider le programme d'actions prioritaires de la SCAPE, l'instrument fondamental de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de 2013 à 2017.

En d'autres termes, à l'issue des assises, un compromis national s'est dégagé autour de la déclinaison opérationnelle de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013 à 2017. De cette déclinaison de la SCAPE, qui est le programme d'action prioritaire (PAP), il a été question de s'assurer de la pertinence et de la cohérence du coût et du financement des mesures et projets constituant l'ensemble des interventions publiques prévues pour la période 2013 à 2017. A cet effet, *"la formulation des mesures, leur pertinence, leur coût, leur financement, les indicateurs de suivi de leur mise en œuvre, ont fait partie des préoccupations des participants"*, à en croire Komlavi Quashie, secrétaire général et représentant du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire.

L'ANC prévoyante ?

Le président national de l'Alliance nationale pour l'alternance, Anc, a appelé ce samedi ses militants à aller se faire recenser dès que l'opération d'enregistrement va démarrer.

Dans une récente déclaration, le leader de l'Anc indiquait que "personne ne l'amènera à courir aux élections sans dialogue". Cela répond de la logique de ce parti à ne pas participer aux prochaines élections législatives et locales. De même que les regroupements auxquels cette formation politique appartient à savoir le Frac et le Cst. De façon générale, ils exigent du gouvernement les réformes institutionnelles et constitutionnelles avant l'organisation d'élections. Les différents dialogues engagés pour permettre aux partis de s'entendre sur le cadre électoral n'ont pas abouti. Au contraire, ils ont permis d'endurcir les tons et de mettre de la distance entre le parti au pouvoir et son opposition. C'est donc une surprise générale que Jean-Pierre Fabre appelle ses partisans à se faire recenser. *"Allez-y vous inscrire sur les listes électorales"* a-t-il lancé à ses partisans au cours de la marche suivie de meeting à la plage. Toutefois l'Anc ne participera pas aux élections. Selon le directeur de la communication de cette formation politique, cette décision n'a rien d'étonnant, d'autant plus que *"l'Anc a toujours demandé au gouvernement de recenser chaque année les populations pour disposer d'un fichier électoral fiable. C'est donc logique que l'Anc appelle ses partisans à aller au recensement."*

La CFU toujours plus active

"Nous avons voulu marquer cette journée par diverses activités sur tout le territoire togolais en nous remémorant que la journée de la femme a commencé pour nous bien avant le 8 Mars et se terminera le 30 Mars non sans oublier que pour la Convention des Femmes pour l'Unité, la journée de la femme c'est tous les jours", a été le message fort de Maître LAWSON-de SOUZA Raymonde, Présidente de la Convention des Femmes pour l'Unité (CFU) lors de la conférence de presse organisée ce vendredi à Lomé en prélude de sa descente sur le terrain le même jour pour pourvoir un échographe fixe au centre médical des familles de FAT à côté du camp RIT et deux échographes mobiles à la Fondation Gnassingbé Eyadéma pour l'éducation et la santé. Selon elle, tout au long de ce mois de mars, la CFU va acheminer du matériel, des lampes solaires, des motos ambulances dans les zones les plus reculées du pays, pour servir et aider les jeunes filles et les femmes, voire les populations locales qui en ont le plus besoin à travers des groupements féminins en même temps que l'installation des bureaux préfectoraux et régionaux de la CFU.

"De ce fait, nous nous attelons ces jours-ci à former, encourager nos sœurs à ne pas rester indifférentes à la donne politique. Nous sommes disposées à soutenir des candidatures féminines là où il le faut, de sorte que demain, les femmes ne soient pas absentes des instances de décisions", a-t-elle ajouté. *"Ces actions de la CFU visent essentiellement à encourager la politique de développement du Chef de l'Etat"*, s'est-elle confiée.

La poste rapproche la CEET de ses clients

Dans un contrat gagnant-gagnant entre la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) et la société des postes du Togo (SPT), signé le 07 mars 2013, entre les responsables de ces deux structures, il ressort qu'outre l'Union Togolaise de Banque (UTB) et la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), les factures d'électricité peuvent dorénavant être encaissées aux guichets de la Poste sur toute l'étendue du territoire. Se faisant, la CEET facilite à sa clientèle l'accès à ses services en augmentant le nombre d'agences et de points d'encaissement dans le but de se rapprocher des clients et de réduire les délais d'attente au niveau accueils et caisses.

Festival

Plumes Francophones, le plastique avant la rhétorique

La 3ème édition du Festival Plumes Francophones débutera ce vendredi 15 mars pour une durée jusqu'au 23 mars. Placée sous le thème *"Créations togolaises et mondialisation"*, cette 3ème édition portera essentiellement sur les écrivains togolais édités par les maisons d'édition togolaises, avec un accent particulier en forme d'hommage à Senouvo Agbota Zinsou, l'un des fondateurs du théâtre togolais. Mais avant que la messe proprement dite ne commence ce 15 mars, le festival est déjà porté par quelques plasticiens togolais dont Bob Attiso, l'artiste de l'éphémère qui manie bien le sable de mer, l'argile et le ciment, s'exprime déjà devant l'Espace Filbleu, siège de l'association organisatrice du festival. Le titre de l'œuvre en création : *"Nous ne sommes que des êtres et des hommes"*.

Dans un grand livre imaginaire, une femme ronde à la poitrine opulente et nerveuse, un enfant portant en main un livre, Bob Attiso mêle plasticité et connaissance livresque. En attendant...

Plusieurs plasticiens à l'instar de Bob Attiso, Agustin Agbodza et Jerry



Bob Attiso à l'oeuvre devant l'espace Filbleu

Orlando, feront des performances du 15 au 23 mars. Agustin Agbodza fera également une expo au siège de la Fondation Aquereburu, Avenue de la Nouvelle Marche face Banque Populaire, et à Hôtel Bellevue, Kodjoviakopé derrière

Ambassade d'Allemagne.

Pour cette édition, Plumes Francophones se fait beaucoup plus ambitieuse. Si le festival porte sur les livres et les auteurs togolais, il s'intéresse également à la médiation

et donc à la critique : plusieurs journalistes culturels du Togo seront à la formation sous la houlette de Sophie Ekoué, maîtresse en la matière.

Littérature

Écrivains et chroniqueurs : où sont les femmes ?

À l'orée des grands discours autour du sexisme, et plus spécialement ici de l'intégration des femmes dans le cercle littéraire, Vida (Woman in literary arts), une organisation américaine explorant les perceptions critiques et culturelles des productions littéraires des femmes, a délivré lundi dernier (4 mars), les résultats d'une étude montrant l'immense écart qui règne entre hommes et femmes en littérature, que ce soit du côté des romanciers, que des critiques.

Au London Review of books, le nombre d'auteurs passe de 16 à 24%, de 2011 à 2012, et les chroniqueuses, de 26 à 27%. Au New York Review, 21% des chroniqueurs sont des femmes, et 22% en 2012. Chez Harper's, on est passé de 21% en 2010 à seulement 11% en 2012. Comment expliquer cette inégalité?

The Guardian a interrogé Jenny Turner, auteure et critique américaine, qui déclare que, selon les éditeurs, ce sont les femmes qui ne font pas la démarche de proposer leurs écrits, ou alors que leurs travaux ne sont pas assez bons, ce qui est l'exemple même d'un sexisme implicite. Résultat : les femmes n'osent plus écrire. *"Elles pensent qu'elles ne sont effectivement pas bonnes pour ce genre de choses, et elles abandonnent."* Amy King,

poétesse interviewée par Vida, déclare que *"la poésie demeure le domaine le plus équitable dans ses pratiques de publication"*. Pour exemple, The Boston Review compte 14 poétesses critiquées contre 15 hommes, avec une croissance de 45% pour les publications féminines en 2012.

Le paysage français s'accorde-t-il à celui des Etats-Unis ? Le site BiblioObs a publié un article le 3 janvier 2013, *"La critique littéraire est-elle sexiste ?"*, rappelant que parmi les trente livres les plus chroniqués par la presse, 26 ont été écrits par des hommes, et qu'il n'y a que 4 femmes contre 26 hommes dans cette liste de trente ouvrages préférés des critiques. Quant à l'avis des utilisateurs du site, plus paritaire, 12 des trente premiers ouvrages étaient écrits par des femmes.

Robert Kanter écrit en 1966 dans le Figaro Littéraire : *"La littérature féminine de notre temps a d'abord revendiqué le droit pour une femme d'être un homme. Elle commence à revendiquer le droit d'être une femme."* L'ère de l'écriture féminine, que l'on considère aujourd'hui comme déjà bien avancée, l'est-elle vraiment?

Littérature

Un buste à la gloire de Senghor à Lomé

L'écrivain-président Léopold Sédar Senghor s'impose à la littérature francophone d'Afrique, et son rayonnement est mondial.

Il y a une idolâtrie de cet intellectuel et homme politique dans l'espace francophone. Une figure que l'on essaie peut-être d'imposer aux Africains, au détriment de l'éphémère Gontran Damas, de Frantz Fanon ou de Césaire, la figure tutélaire de nombreux intellectuels africains. Apparemment, dans l'espace francophone, tout écrivain rebelle à une certaine idée des relations franco-africaines seraient-elles bannies ?

Les Togolais aussi se sont mis à cette idolâtrie. Une rue portait déjà son nom. Un buste vient lui rendre hommage Boulevard Eyadéma, justement à la jonction avec le Boulevard de la Kara. Ce buste



est l'œuvre de l'artiste plasticien togolais, Benoît Fussés alias Fuss, un élève du célèbre Paul Ahyi décédé il y a 3 ans. La statue, guère imposante, a été inaugurée hier lundi par le ministre des affaires étrangères Eliott Ohin.

A quand un buste pour Césaire ou Mongo Béti ?



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Erratum

Dans notre parution N°582 du 05 mars 2013, nous avons malencontreusement cité dans l'article *«Pas encore de directeur à la tête du fonds d'aide à la culture»* à la page 6 dans la rubrique *«Culture»*, comme source de notre information le site Internet *letogolais.com*.

En réalité, cette information est une publication du site Internet *togocultures.com*.

Toutes nos excuses aux animateurs de ce site pour les désagréments causés.

Eglises Charismatiques et vie spirituelle

Les prêcheurs omniprésents soulagent ou agacent

Aujourd'hui les prêcheurs sont partout à Lomé - minibus, marchés, hôpitaux, rues - pour inciter les habitants à suivre Jésus-Christ. S'ils en énervent certains, d'autres apprécient leurs belles paroles et n'hésitent pas à leur faire un don.

Etonam Sossou

Bible à la main, ils envahissent les salles des hôpitaux, les rues, les hôtels... Des prédicateurs itinérants de plus en plus nombreux

dans les villes du Togo. Leur but est surtout, disent-ils, d'approcher et de prêcher pour ceux qui ne viennent jamais dans les lieux de culte ou seulement les jours de prière : vendredi (musulmans),

samedi (adventiste), ou dimanche (catholiques et autres chrétiens des Églises de réveil).

À la rencontre des gens
Antoine Nioum, pasteur de

l'Église les feux du ciel fait remarquer que la société moderne a bâti des églises et que, du coup, les gens voient ceux qui prêchent dans les rues comme anormaux alors qu'il n'en est rien. Jésus lui-même a dit allez dans toutes les nations... et nulle part il n'est écrit qu'on doit nécessairement prêcher dans l'église. Rémy F. futur prêtre n'y voit aucune opposition : "Ce n'est pas interdit de le faire. C'est à encourager?", dit-il faisant allusion aux fidèles des mouvements d'action catholiques qui vont souvent de maison en maison pour prêcher la bonne nouvelle.

Mais la présence de ces prédicateurs suscite des controverses : "Chaque chose en son temps. La rue c'est pour les passants. Quand ils s'improvisent comme ça des fois ils peuvent faire trainer ceux qui au départ n'avaient pas prévu de les écouter. Il faut qu'ils aillent dans les églises. Ce qu'ils font, c'est comme d'installer une quincaillerie sur la route !", souligne un marchand de Lomé.

D'autres s'insurgent de ce que parfois dans les minibus les gens se lèvent et commencent à prêcher. Certains demandent la permission aux passagers, et d'autres non. "Il y en a qui se moquent d'eux, mais ce qu'ils disent me fortifie. Je ne peux pas le suivre partout, mais quelques minutes d'écoute suffisent", rétorque Immaculée, une mère de famille.

Indulgence

Dans les rues de Lomé, ils prêchent du matin au soir. Même sous la canicule, ils persévèrent attendant que les gens un à un s'assoient autour d'eux en les écoutant. Avec leur seule Bible en main, ils suscitent souvent la pitié de ceux qui les écoutent. "On en voit un qui leur donne une bouteille d'eau, d'autres touchés par leur message qui mettent discrètement des billets dans leur poche. Mais eux-mêmes ne sollicitent pas l'argent", constate Pété. Leur message porte sur tout : conversion, lutte contre l'adultère, escroquerie, prise en charge des pauvres...

"Prêches interdits par la loi"

Il y a des procédures prévues par la loi pour l'enregistrement des confessions devant œuvrer au Togo notamment sur l'installation de lieux de culte : "Ceux qui prêchent dans les rues sans autorisation écrite délivrée par l'instance habilitée sont contre la loi", affirme un père de famille.

Mais les prêcheurs eux disent ne jamais perturber l'ordre public : "Quand nous prêchons les policiers et autres agents de sécurité passent à côté de nous et ne nous font rien. Parce qu'ils voient eux-mêmes que nous ne sommes pas une menace". D'ailleurs, ajoutent-ils, des fans des équipes de foot passent criant des "vuvuzelas" dans les bus ou des animateurs de concerts font vibrer de grands microphones en faisant leur publicité, mais personne n'en parle : "Et c'est nous qui constituons un problème?".

Contrefaçon dans la zone UEMOA

Plus de 100 milliards de FCFA de pertes par an

La contrefaçon a envahi toutes les sphères de la vie sociale et économique. Des médicaments aux produits alimentaires en passant par la technologie et les moyens de paiement, la cosmétique, les matériaux de construction, il y a peu de domaines sinon quasiment pas, qui échappent aux tentacules du monstre.

Selon l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), basée à Ouagadougou au Burkina Faso, l'industrie de la fraude et de la contrefaçon concerne l'ensemble des pays de la zone. Elle représente en moyenne des pertes estimées à plus de 100 milliards de Fcfa annuels pour les économies de la sous-région et touche 60 à 70 % des biens de consommation importés.

Coupable complicité

Pour l'Uemoa, seule une réponse communautaire peut permettre de lutter efficacement contre ce phénomène. D'où l'organisation régulière de formations au profit des systèmes douaniers et des structures de coordination nationales de la fraude pour affiner les dispositifs de lutte. Il s'agit principalement de se doter d'outils de détections rapide de produits contrefaits afin d'éviter qu'ils n'entrent sur le



marché communautaire.

Plus facile à dire qu'à exécuter en réalité ! Car le phénomène prospère assez souvent grâce à la bienveillance des consommateurs, pourtant les premières victimes. Ces dernières, faute d'avoir toutes les clés en mains, ne prennent pas le temps de s'informer avant d'acheter. Ce n'est d'ailleurs pas la première de leurs préoccupations.

Et même si parfois des soupçons existent sur la qualité de tel ou tel produit, la dénonciation est souvent rare. Le boutiquier du coin qui est mis en cause est souvent un enfant du quartier. Ou un ami qui fait affaires avec la masse. Et qui n'hésite pas à accorder quelques remises ou à donner des crédits pour joindre les fins de mois

difficiles. Il faut donc assez souvent plus que le simple courage pour faire démasquer les délinquants.

Que dire alors lorsque les médias eux-mêmes véhiculent dans l'inconscient du consommateur des comparaisons entre "le générique" et "l'original". Tout juste pour éviter d'"acheter sans se ruiner".

Dans l'espace sous régional, la population totale est évaluée à plus de 80 millions de personnes avec un taux de croissance qui dépasse 3% annuellement. Plus de la moitié de cette population, faut-il le noter, vit en dessous du seuil de pauvreté. Une équation difficile à résoudre dans le contexte de la lutte contre la fraude et la contrefaçon. Surtout lorsque l'on connaît les disparités qui subsistent entre les différents pays.

Lutte contre le cancer

Une priorité de santé en Afrique

Depuis quelques années, les pays du Sud sont de plus en plus touchés par des cancers très développés au Nord. "L'occidentalisation des modes de vie a un impact important. Avec le

alimentation", indique le docteur Ly.

Mais l'Afrique présente une spécificité : près de 25 % des cancers y sont d'origine infectieuse, contre seulement 6 %

transmis par voie sexuelle. "L'infection par le virus du sida peut entraîner certains cancers, comme le sarcome de Kaposi. Quant à la bilharziose, elle peut provoquer des cancers de la vessie", explique le docteur Ly.

Pour prendre en charge les malades, les pays africains restent souvent très démunis. Au Mali, il y a cinq oncologues : deux pour les enfants et trois pour les adultes. Même constat en Côte d'Ivoire. Depuis quelques années, il y a eu une prise de conscience du problème. Mais il n'y a toujours pas de radiothérapie. Et le coût des médicaments anticancéreux reste inaccessible pour la grande majorité des patients. En Afrique, généralement, les malades arrivent à se payer la première cure de chimiothérapie. Faute de moyens, ils repoussent souvent la deuxième et n'ont pas les moyens de payer la troisième.



développement du tabagisme, on voit en Afrique de plus en plus de cancers du poumon. On commence aussi à voir des cancers liés à la consommation d'alcool ou à une mauvaise

dans les pays du Nord. Le continent est particulièrement exposé aux cancers du foie, liés au virus des hépatites B ou C, ou aux cancers du col de l'utérus, provoqués par des papillomavirus

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°219 DE LOTO KADOO DU 01 MARS 2013

Nous sommes le 08 Mars 2013 et le tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons porte le **N°220**. conformément aux règles du LOTO KADOO, le tirage de ce vendredi se fera directement sans bonus, car les deux derniers se sont effectués avec bonus.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, l'essentiel des gros lots a été gagnés à l'intérieur du pays.

En effet, **les points de vente 2110 et 7308** basés respectivement à **BADOU** et à **KARA**, ont recencé **des lots de 500.000F CFA**.

A **LOME**, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de **500.000F CFA** qui ont été enregistrés.

La remise des lots à **LOME** se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°220 de Loto Kadoo du Vendredi 08 Mars 2013

Numéro de base

10

03

06

82

48

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 630 de Lotto Diamant du lundi 11 Mars 2013

Numéro de base

63

09

54

15

27